

A destination des membres de la Commission Locale d'Information et des médias locaux

Saint-Vulbas, le 30 décembre 2014

ICEDA : reprise des travaux

Dans son arrêt du 4 décembre dernier, la cour administrative d'appel de Lyon a annulé le jugement du tribunal administratif de Lyon du 13 décembre 2011 qui privait EDF de l'autorisation de poursuivre la construction de l'Installation de Conditionnement et d'Entreposage des Déchets Activés depuis cette date.

Ce jugement restaurant la validité du permis de construire initial d'ICEDA, EDF va pouvoir reprendre les travaux dans les meilleurs délais et remobiliser l'ensemble des entreprises titulaires du marché afin de pouvoir mettre cet équipement en exploitation en 2017.

La reprise complète des travaux est prévue pour la fin avril 2015.

A la date de l'arrêt des travaux en 2011, le génie-civil des principaux bâtiments était presque achevé et l'on estime à deux ans la durée des travaux et des essais restant à réaliser avant l'arrivée du premier déchet.

A destination des membres de la Commission Locale d'Information et des médias locaux

Saint-Vulbas, le 30 décembre 2014

Un centre d'entreposage provisoire

ICEDA est un centre d'entreposage provisoire, conçu par EDF, sur le site de la Centrale du Bugey (Ain). Il est destiné à réceptionner, conditionner et entreposer, d'une part, les déchets radioactifs de moyenne activité à vie longue provenant de la déconstruction des centrales nucléaires françaises aujourd'hui à l'arrêt. Et d'autre part, des déchets de même nature, issus de l'exploitation des réacteurs en fonctionnement en attendant leur envoi vers le futur centre de stockage définitif de l'Andra.

Au plan local, l'impact économique de la construction puis de l'exploitation sera réel : 200 personnes employées sur le chantier, 4 des 6 membres du groupe d'entreprises sont basées dans les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère, sans compter l'appel à des prestataires locaux.

Un impact très faible pour les populations

Les déchets entreposés à ICEDA sont des déchets dits de moyenne activité à vie longue.

Pour s'assurer du confinement de la radioactivité les déchets seront d'abord enrobés dans du mortier puis placés dans des conteneurs en béton armé eux même entreposés dans un hall dont les parois en béton font plus d'un mètre d'épaisseur.

Les rejets radioactifs seront exclusivement des effluents atmosphériques, essentiellement du tritium issu des opérations de découpe et de conditionnement. Ils seront filtrés, contrôlés et mesurés avant rejet dans le strict respect de la réglementation. L'impact sur les populations et sur l'environnement sera donc négligeable de l'ordre de 120 000 fois inférieur à la radioactivité naturelle en France.

Ces déchets seront acheminés sur le centre par voie ferrée et voie routière conditionnés dans des emballages spécifiques répondant à des normes très précises encadrant le transport des matières radioactives pour prévenir tout risque pour les populations.